

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

**Convention de remboursement de la participation des communes au Séjour Interco'GO  
A Bruxelles entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie  
et les communes de Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon et Varennes-Jarcy**

**Entre :**

La Communauté de communes de l'Orée de la Brie représentée par son Président, Monsieur Jean LAVIOLETTE, dûment habilité par la délibération N° ..... en date du .....

Ci-après désignée la CCOB,

**Et :**

La commune de Brie-Comte-Robert représentée par son adjointe au Maire, Madame Martine MOLINERIS, dûment habilitée par la délibération N° ..... en date du .....

La commune de Chevry-Cossigny représentée par son Maire, Monsieur Jonathan WOFYSY, dûment habilité par la délibération N° ..... en date du .....

La commune de Servon représentée par son Maire, Monsieur Marcel VILLAÇA, dûment habilité par la délibération N° ..... en date du .....

La commune de Varennes-Jarcy représentée par son Maire, Monsieur Bruno BEZOT, dûment habilité par la délibération N° ..... en date du .....

Ci-après dénommées les communes,

**Préambule :**

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie participe au développement des actions pour la jeunesse en collaboration avec les services des communes.

Les services jeunesse des quatre communes ont présenté un projet de séjour à Turin pour les jeunes de 11 à 17 ans du territoire du lundi 21 au samedi 26 octobre 2024 pour lequel ils ont sollicité la participation des communes et de la CCOB.

La Communauté de communes accordera la somme de **9 014,09 €**, les communes participant chacune à hauteur de **1 000,00 €** sur un budget global de **25 014,09 €**.

Afin de faciliter les démarches pour l'organisation de ces journées, il a été convenu que la Communauté de communes prendrait en charge l'ensemble des dépenses et solliciterait le remboursement de la participation des communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et de ses communes membres de favoriser les actions en direction de la jeunesse,

**Les parties ont donc convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET**

La présente convention a pour objet le remboursement à la CCOB de la participation des communes au financement du séjour en Italie à Turin, du lundi 21 au samedi 26 octobre 2024 destiné aux jeunes de 11 à 17 ans du territoire.

**ARTICLE 2 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

L'ensemble des dépenses (contrat avec le prestataire, transport, activités, restauration...) sera pris en charge par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Les communes verseront leur participation à la Communauté de communes ; soit un montant de 1 000 € (mille euros) par commune membre.

**ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES**

La Communauté de communes de l'Orée de la Brie émettra un titre à l'encontre de chacune des communes membres après approbation de la présente convention.

**ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet au jour de sa signature et est consentie pour une durée de un an.

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, fera l'objet d'un avenant.

**ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable et règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Les litiges qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait à ....., le ..... en 5 exemplaires.

Pour la Communauté de communes  
de l'Orée de la Brie  
Son Président  
**Jean LAVIOLETTE**

Pour la commune de Brie-Comte-Robert,  
Son Adjointe au Maire  
**Martine MOLINERIS**

Pour la commune de Chevry-Cossigny  
Son Maire,  
**Jonathan WOFYSY**

Pour la commune de Servon,  
Son Maire  
**Marcel VILLAÇA**

Pour la commune de Varennes-Jarcy,  
Son Maire  
**Bruno BEZOT**